



Via Compétences

CARIF OREF AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

État - Région - Partenaires Sociaux

LE CONSEIL EN EVOLUTION PROFESSIONNELLE (CEP)

1. Le conseil en évolution professionnelle (CEP), c'est quoi ?

C'est un dispositif d'accompagnement totalement gratuit, confidentiel et personnalisé pour tous.

Grâce à lui, vous pouvez :

- Bénéficier de conseils et d'un accompagnement mobilisables à tout moment de votre parcours
- Faire le point sur votre situation et définir un projet d'évolution professionnelle.

2. Le conseil en évolution professionnelle (CEP), pour qui ?

- Les salariés du secteur privé
- Les agents de la fonction publique
- Les demandeurs d'emploi
- Les travailleurs indépendants, artisans ou professions libérales

Quelle que soit votre situation, vous pouvez y accéder !

3. Le conseil en évolution professionnelle (CEP), pourquoi ?


- Faire reconnaître ses compétences
- Changer de métier
- Se former
- Préparer une reconversion professionnelle
- Reprendre ou créer une entreprise
- Préparer son entretien professionnel
- Réussir à mieux dialoguer avec son employeur
- Faites-vous accompagner par un conseiller pour construire votre projet de A à Z !

4. Mais alors, à qui m'adresser ?

5 opérateurs existent en fonction de votre situation et de votre lieu de résidence :

- Pour les demandeurs d'emploi : France Travail
- Pour les personnes en situation de handicap : Cap emploi
- Pour les jeunes de moins de 26 ans : les Missions locales
- Pour les cadres en activité ou en recherche d'emploi : l'APEC
- Pour les actifs occupés et les indépendants : Avenir'actifs

Lancez-vous !



Prenez rendez-vous avec un conseiller proche de chez vous sur le site <https://mon-cep.org/>

Cette vidéo a été réalisée par Via Compétences, le Carif-Oref de la région Auvergne-Rhône-Alpes.